

8. Canoë - Kayak et Disciplines Associées

PRÉAMBULE :

Le canoë-kayak impose de faire des choix pour adapter son déplacement à des environnements variés et incertains. Ce déplacement s'effectue en milieu naturel (ou assimilé) et demande de la part du pratiquant, un engagement de ses ressources avec une prédominance pour la dimension affective. En effet, le risque perçu, la mise en jeu symbolique de l'intégrité physique de l'élève conditionne cet engagement et donc ses futurs progrès.

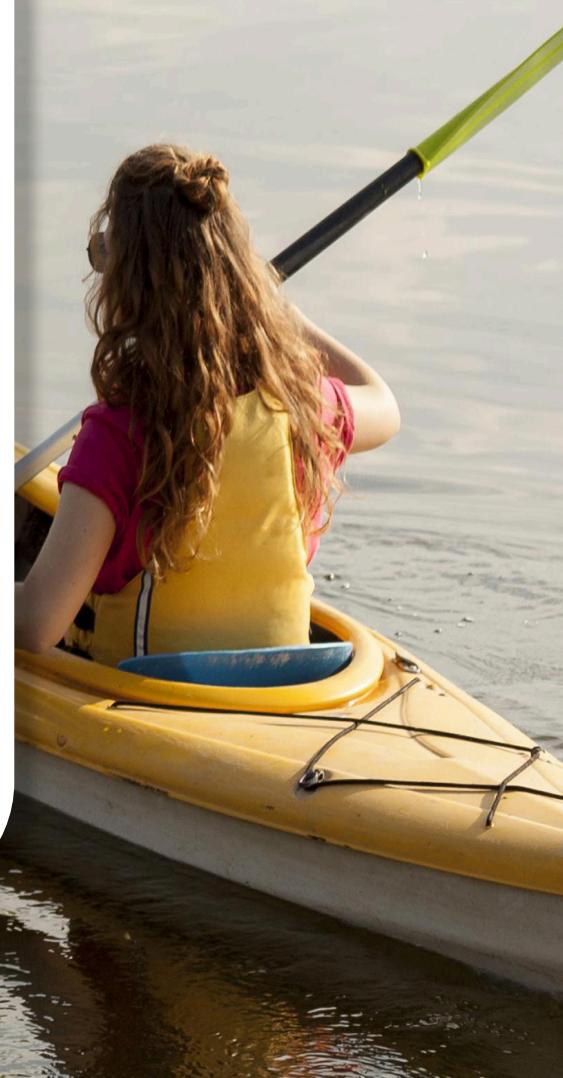
Ainsi naviguer en canoë-kayak revient à faire un projet de déplacement dans un milieu naturel varié et incertain en mobilisant des ressources motrices, cognitives, affectives pour gérer simultanément la propulsion, la direction et l'équilibration de son embarcation.

Dans ce cadre s'inscrivent un certain nombre de connaissances, capacités et attitudes indispensables aux enseignants pour faire pratiquer les élèves en toute sécurité.

- Le milieu naturel de pratique (eau calme, eau vive) impose une attention particulière aux informations météorologiques, et à l'évolution des conditions de pratique tout au long de la séance (variations de débits, renforcement du vent, changements de températures...).
- L'équipement personnel des élèves devra être adapté aux conditions (froid, soleil, ...).
- Le déplacement en Canoë-Kayak s'apparente à un cheminement qui peut conduire à un certain isolement. Il implique une gestion du temps et de l'espace spécifique (anticiper les temps d'équipement et de regroupements sur l'eau, disposer d'une « marge » pour demeurer lucide, concentré, disponible).
- Une attention particulière doit être portée à l'équipement des pratiquants, aux embarcations et à l'équipement de secours (corde de sécurité si nécessaire, moyen de communication, trousse de secours le cas échéant, ...).
- Les sites d'embarquement et de débarquement doivent être vérifiés (accessibilité, propriétés, ...).

La notion d'engagement émotionnel fait partie intégrante de l'activité et peut avoir des répercussions qui conditionnent les comportements des élèves_ La particularité du milieu, l'équilibre précaire -, le simple fait d'embarquer peut-être vécu comme une épreuve.

L'enseignant prend en compte ces éléments pour concevoir et animer ses séances.



AVANT LA LEÇON

Informations sur les élèves

Les élèves doivent satisfaire aux exigences du PASS nautique pour pratiquer le Canoë-Kayak en milieu scolaire.

Ce prérequis est détaillé dans la note de service du 28/02/2022, Bulletin officiel n° 9 du 3 mars 2022, annexe 4. Il conditionne l'enseignement du Canoë-Kayak et de ses disciplines associées. Pour mémoire, ce test peut être réalisé In Situ par les enseignants d'EPS.

Les modalités d'organisation :

• Le site de pratique est adapté aux compétences des élèves :

Connaître les spécificités du site, du parcours, de la zone d'évolution. Veiller à ce qu'il soit accessible au public, aux secours et qu'il comporte une zone d'embarquement/débarquement aisée. Certains évènements météorologiques (pluie violente, vent, orage..) doivent conduire à vérifier la navigabilité du site.

• Connaître et savoir identifier les principaux dangers uniquement ou risques objectifs de chacun des milieux de pratique :

- En eau calme : ensoleillement, vent, phénomènes météorologiques locaux...
- En eaux-vives : appréhender les dangers liés aux obstacles et aux mouvements d'eau (rappel, arbre immergé, drossage...) Communiquer le lieu de pratique. Un encadrement complémentaire peut être envisagé.

• L'encadrement :

Pour mémoire, l'article A322-48 du code du sport rappelle que le nombre de pratiquants pour un encadrant est déterminé par celui-ci en fonction de sa compétence, du niveau des pratiquants, des conditions du milieu ainsi que des caractéristiques de l'activité. Ce nombre ne peut toutefois excéder seize personnes.

Usage et choix du matériel :

Utiliser un matériel adapté aux conditions de pratique et aux gabarits des élèves. Il doit être en bon état et permet de naviguer en toute sécurité. L'embarcation est équipée pour flotter même pleine d'eau. L'équipement intérieur est conçu pour éviter tout risque de coincement et son volume doit permettre d'en sortir facilement.

Le pratiquant est équipé de chaussures fermées et d'un gilet de sécurité aux normes en vigueur, dont la flottabilité est adaptée à son poids. Le casque, conseillé pour une pratique en eau-vive dès la classe 1, devient obligatoire à partir de la classe 3. Il est conforme à la norme NF EN 1385.



PENDANT LA LEÇON



Sécurité anticipée

- L'enseignant :

Croiser les informations prévisionnelles avec les conditions réellement observées sur le site pour valider le projet ou pour le faire évoluer.

Choisir et préparer des embarcations adaptées au gabarit et à l'expérience de chacun des élèves (une embarcation volumineuse est toujours facilitante).

Anticiper les contraintes organisationnelles : le projet de séance qui intègre le transport, le temps d'équipement, la leçon, le rangement... doit être conçu pour disposer « d'une marge » dans l'hypothèse où une situation imprévue devait survenir (pouvoir s'adapter à un événement inattendu tout en restant « disponible » pour les élèves, concentré, serein).

- Les élèves : Prévoir une tenue adaptée aux conditions de la séance + affaires de rechange.

Sécurité « in situ »

Au regard des conditions réellement observées sur site, tout en surveillant leur évolution, l'enseignant :

- Valide et réalise le programme prévisionnel si tous les indicateurs sont favorables (**feu vert !**).
- Le modifie si les conditions sont moins favorables que prévues (**feu « orange » !**) (ex : réduire l'effectif sur l'eau, choisir une zone davantage abritée, modifier le parcours...).
- Renonce si les conditions de pratique deviennent défavorables (**feu « rouge » !**).

L'enseignant s'assure en dernier lieu, avant l'embarquement, que tous les élèves disposent de leurs équipements de sécurité et que ceux-ci sont bien ajustés (gilet, casque, chaussures). Il vérifie qu'ils sont vêtus d'une tenue adaptée.

Lors de l'embarquement, il s'assure que les embarcations correspondent aux gabarits des élèves (volume, calages, réglages) et il énonce clairement les règles relatives à la sécurité : conduite à tenir en cas de dessalage, nage en « position de sécurité », identification des lieux de regroupement...

L'enseignant ou le cadre accompagnateur s'organise dans l'espace et le temps pour être en capacité d'intervenir auprès de chacun des élèves composant le groupe : voir et être vu de tous !

Les arrêts réguliers et regroupements fréquents favorisent l'exigence énoncée ci-dessus.

Compétences liées à l'activité que l'enseignant vise prioritairement

- Satisfaire aux exigences du « Pass Nautique » : prérequis obligatoire pour la pratique de l'activité.
- Choisir son équipement et l'ajuster à son gabarit (gilet, casque, embarcation...).
- Se diriger, se propulser et s'équilibrer pour réaliser un projet de déplacement, rejoindre le lieu de rassemblement visé, s'y arrêter (ex : rejoindre tel contre-courant, telle zone abritée du vent...).
- En cas de dessalage, s'extraire sereinement de son embarcation et adopter la « position de sécurité » (nage en position dorsale, pieds en surface) avant de rejoindre la berge à l'endroit le plus favorable.